

Quelqu'un a demandé si les services rendus étaient mauvais? La question est pertinente. Le solliciteur général a déclaré que non. Pour éviter qu'il n'invoque de nouveau le Règlement, je tiens à rapporter ses propos textuellement. Il a dit:

Je crois que le commissaire Simmons de la GRC nous a effectivement fort bien servis.

Le commissaire a fait de l'excellent travail. Le député de Vancouver-Sud lui a ensuite demandé si le service de sécurité avait fonctionné dans le cadre de la GRC. Le ministre a répondu que oui.

Il y un autre aspect. Le solliciteur général a déclaré que nous ne pouvions pas avoir un chef et deux directions. Voyez un peu son propre gouvernement. Certains ministres détient deux maroquins.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. C'est la deuxième fois que la présidence tente de rappeler au député de s'en tenir aux articles à l'étude. Le député voudrait-il bien s'en tenir, comme il le doit à l'étape du rapport?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous débattons des dispositions qui visent bel et bien à supprimer l'article du projet de loi qui porte création d'un organisme civil du renseignement. Je trouve que les arguments avancés par maints députés de ce côté-ci ont été tout à fait pertinents. Nous sommes en fait les seuls à débattre du projet de loi. Le gouvernement a décidé de s'engager sur la voie d'un organisme civil du renseignement. Nous appuyons la proposition d'amendement qui vise à supprimer cet organisme civil. Nous disons que le gouvernement a commis une erreur. Comme le député de Bow River (M. Taylor) l'a si bien dit, nous pensons avoir une meilleure formule à proposer. Nous nous efforçons d'en convaincre le gouvernement en utilisant ce message issu d'une colombe voyageuse et d'un pic-vert. C'est que le gouvernement est imperméable à tout autre moyen de communication.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque moi aussi le Règlement à ce propos. Le député a parlé de l'étape du rapport comme d'un moyen de communiquer avec le gouvernement. Il s'est trompé: l'étape du rapport est réservée à l'examen d'un projet de loi. Le Règlement est limpide à ce sujet. On voit bien que le député ne comprend pas en quoi consiste fondamentalement cette étape de l'étude du projet de loi quand il prétend qu'il s'agit d'un autre moyen de communiquer avec le gouvernement.

J'appuie la présidence quand elle fait remarquer que les députés devraient s'en tenir aux articles faisant l'objet d'amendements, et à ces amendements.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je comprends parfaitement en quoi consiste l'étape du rapport. Il s'agit simplement d'une procédure qui remplace le comité plénier. Le projet de loi est renvoyé au comité. Comme tous les députés ne peuvent assister aux travaux du comité, celui-ci fait rapport à la Chambre de ses travaux. Voilà en quoi consiste l'étape du rapport. C'est exactement ce que nous faisons. Si cela fait tant mal au solliciteur général, pourquoi ne change-t-il pas le projet de loi de sorte que la vérité ne le blesse pas?

Le président suppléant (M. Guilbault): Pour la troisième fois, la présidence demande au député qui a la parole de bien

Service du renseignement de sécurité

avoir l'obligeance de se conformer aux règles de procédure régissant l'étape du rapport.

M. Taylor: C'est exactement ce que je fais, monsieur le Président. J'interviens à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence est d'avis que ce n'est pas ce que fait le député. La présidence va citer un article du Règlement qui pourrait ramener le député à la raison. Il s'agit de l'article 38(2).

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Objection!

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Retirez ces propos; ils ne sont guère opportuns.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous êtes censés protéger les droits de tous les députés, pas seulement des libéraux.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, je vous prie. L'article se lit comme suit:

Le Président ou le président, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de discontinuer son discours. Si le député en cause continue de parler, le Président le désigne par son nom; si l'infraction est commise en comité, le président en dénonce l'auteur à la Chambre.

Le député de Bow River (M. Taylor) a la parole.

M. Taylor: Merci, monsieur le Président. Je vais traiter d'un autre aspect du Service du renseignement de sécurité qui est très pertinent. Cet organisme ne devrait pas avoir la possibilité de recruter des espions ou des éléments subversifs. Voilà un aspect important du service du renseignement. Quelle protection cet organisme offre-t-il, en comparaison de la GRC, pour éliminer les espions? Quand on entre au service de la GRC, on devient agent de sûreté. Il faut avoir à son actif de nombreuses années de service. Il faut avoir une drôle de persévérance quand on fait partie de la cinquième colonne. Toutefois, pour ce qui est du service civil, on peut être embauché du jour au lendemain. Il n'y a donc aucun système de contrepoids qui empêcherait les membres de la cinquième colonne de faire de l'espionnage en même temps que les membres du service civil de renseignement.

J'ai un autre argument à faire valoir. La GRC a deux méthodes de formation pour ses agents. D'une part, elle forme des agents de police qui s'occupent de faire respecter la loi, et de l'autre, elle forme des agents pour faire du service secret. Mais ces agents ne font pas partie des mêmes services. Ils ne reçoivent pas la même formation. Même dans le service civil, il faudra assurer une certaine formation aux agents. On ne saurait les embaucher à la sortie de l'université par exemple, et en faire illico des agents du service secret. Il faut pour cela beaucoup d'efforts et de temps. Voilà pourquoi un des procureurs généraux s'est demandé devant le comité pourquoi nous n'élargirions pas les services existants. Il existe effectivement un service d'espionnage à l'heure actuelle. Ses agents ont une certaine formation en la matière. Pourquoi ne pas perfectionner leur entraînement, au lieu de créer un nouvel organisme que nous n'aurons aucun moyen de surveiller?